



République Française

★ ★ ★

ASSEMBLEE

★ ★ ★

SECRETARIAT GENERAL

★ ★ ★

N° 1174-2010/APS

Du 25 mars 2010

## R A P P O R T

### A L'ASSEMBLEE DE PROVINCE

**Objet :** délibération relative à l'approbation des orientations générales du schéma de cohérence de l'agglomération Nouméenne (SCAN) et du plan de déplacement de l'agglomération Nouméenne (PDAN).

**P.J. :** projet de délibération

### HISTORIQUE

Le syndicat intercommunal du grand Nouméa (SIGN) a lancé en 2007 trois études stratégiques pour l'aménagement de l'agglomération Nouméenne :

- le « Plan de Déplacements de l'Agglomération Nouméenne (PDAN) » ;
- l'étude « Harmonisation des Transports Publics de l'agglomération Nouméenne (HTP) » ;
- le « Schéma de Cohérence de l'Agglomération Nouméenne (SCAN) ».

Le PDAN et l'étude HTP ont été financés dans le volet intercommunal du contrat d'agglomération. Le SCAN a été financé par le SIGN, à l'exception de l'avenant n°1 qui a été financé par le contrat d'agglomération.

Ces études, étroitement liées, ont été menées et présentées conjointement aux élus de l'agglomération et de la province Sud, ainsi qu'à l'Etat, à l'occasion de séminaires et de comités de pilotage. Les objectifs du SCAN et du PDAN ont d'ailleurs été exprimés au sein d'un document commun : le projet d'aménagement et de développement durable (PADD).

## NATURE ET PORTEE DES ETUDES

Les études se composent des rapports suivants :

<i><b>HTP</b></i>	<i><b>PDAN</b></i>	<i><b>SCAN</b></i>
<i>Diagnostic</i>	<i>Diagnostic</i>	<i>Diagnostic</i>
	<i>PADD (projet d'aménagement et de développement durable)</i>	
<i>Plan d'actions</i>	<i>Plan d'actions</i>	<i>DOG (document d'orientations générales)</i>

Les plans d'actions et le DOG ont été présentés aux élus lors du séminaire du 29 octobre 2009.

L'étude HTP a été validée lors du comité de pilotage du 16 décembre 2009. Le SCAN et le PDAN ont été validés lors du comité de pilotage du 16 avril 2010, à la suite d'un travail technique complémentaire sur la faisabilité et les conséquences des actions préconisées, piloté par le SIGN et réalisé en collaboration avec les communes, la province Sud et l'Etat.

Ces trois études n'ont pas de portée juridique, dans le contexte réglementaire de la Nouvelle-Calédonie. Les partenaires ont toutefois souhaité que leurs documents de planification, type plans d'urbanisme directeurs (PUD), ou leurs projets urbains, puissent tenir compte des orientations de ces études.

Un comité de suivi interpartenarial, au plan technique et au plan politique, est chargé d'évaluer la mise en œuvre du SCAN et du PDAN.

Par ailleurs, dans le cadre de la candidature du grand Nouméa à l'appel à projets « transports urbains » lancé par le Ministère de l'Ecologie pour subventionner certains projets de TCSP (transports en commun en site propre), l'approbation du SCAN et du PDAN par les organes délibérants du SIGN de la province Sud et des communes a été posée, par le Ministère de l'Ecologie et la Délégation Générale à l'Outre-Mer, comme l'une des conditions d'éligibilité.

Il convient désormais d'approuver les orientations du SCAN et du PDAN ; l'étude HTP étant un approfondissement de certaines des actions du PDAN.

Tel est l'objet du présent projet de délibération que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.